

## **Rapport de minorité no 102**

### **Etat des lieux des subventions culturelles**

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu associatif culturel local.

---

Nyon, le 19 septembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 15 mai 2018 en présence de Messieurs Victor Allaman, Bastien Clerc, Claude Farine, Brian Jackson, Christian Karcher, Christos Kornaros (président et rapporteur), Willy Nicole et Bernard Ueltschi. La Municipalité était représentée par Madame Fabienne Freymond Cantone, accompagnés par Madame Monique Voélin cheffe de Service de la culture. La Commission les remercie, pour leur disponibilité ainsi que les réponses et précisions fournies suite à cette séance.

### **Introduction**

Par ce préavis, la Municipalité demande un crédit de CHF 60'000.- TTC pour cette année ainsi que l'ajout de ce même montant au budget 2019 et suivants, pour soutenir le développement de trois associations culturelles nyonnaises. Lors de la commission, la Municipalité a rappelé que, jusqu'à aujourd'hui, l'accent avait été mis principalement sur les grandes associations culturelles ayant un rayonnement suprarégional, voire national (Festival FAR°, Usine à gaz, Visions du Réel). Cette augmentation vise des acteurs plus petits et plus locaux qui aimeraient développer une offre sur la durée et de plus grande qualité.

Dans le cadre du préavis, la Municipalité fait également le point sur l'impact de la culture à Nyon, sur la manière dont elle lui apporte son soutien et sur les effets bénéfiques que la Ville en retire tant du point sociétal qu'économique.

La Commission souligne la qualité du préavis présenté qui donne un éclairage global du fonctionnement et des apports de la Culture à Nyon.

### **Répartition de la subvention aux associations locales**

Le crédit demandé se départagera de la manière suivante : CHF 22'000.- seront alloués annuellement à l'Elastique Citrique, CHF 8'000.- à Musique Sacrée Musique et CHF 20'000.- à la Fête de la Musique.

A cela s'ajoute un montant de CHF 10'000.- qui viendra en augmentation de la somme réservée au soutien d'autres projets culturels ponctuels. Ce montant pourrait paraître modeste. En fait, il vise à répondre aux demandes de soutien de plus en plus nombreuses (elles ont pratiquement

doublé en 10 ans !). En outre, les projets déposés sont d'une qualité plus grande, et portés par des organisations plus professionnelles. Enfin, il faut savoir que l'octroi d'une subvention à un projet a un effet d'entraînement. En effet, une subvention de la Ville de Nyon permet souvent d'obtenir ensuite d'autres subventions (privés, Loterie Romande, canton, etc.). La Municipalité souhaite, via cette enveloppe, pouvoir promouvoir et donner l'élan nécessaire à la bonne dynamique ressentie au niveau des acteurs culturels nyonnais ces dernières années.

Le préavis 102 explique en détails les raisons de ces augmentations, mais voici une version résumée des demandes des trois associations concernées :

**L'Elastique Citrique**, créé en 1995, fonctionne sur deux pôles d'activité : l'école d'une part (350 élèves), les animations et les spectacles d'autre part. L'association est aujourd'hui à un tournant : il s'agira de remplacer les deux co-directeurs en place depuis 23 ans et renforcer la structure professionnelle, poursuivre les « soirées spéciales » très appréciées des Nyonnais, enfin s'affirmer comme lieu de création de spectacles de cirque. Des résidences d'artistes invités pourraient se développer, la Caserne devenant un lieu d'échanges et d'émulation. Bref, L'Elastique citrique pourrait devenir peu à peu un pôle pour les arts circassiens. A noter qu'ils seraient précurseurs dans ce domaine au niveau suisse, ce qui pourrait contribuer au rayonnement de Nyon.

**Musique Sacrée Musique** – anciennement « Musique à l'Eglise », souhaite pour sa part étoffer sa programmation, non seulement avec des concerts d'orgue tous les mois, mais aussi deux grands concerts à l'occasion du Vendredi Saint et de l'Epiphanie, enfin un festival en septembre. Il s'agit notamment de mettre en valeur le Temple complètement rénové, l'orgue et valoriser une acoustique excellente. L'association souhaite développer des concerts de grande qualité conduits par des professionnels tout en restant accessible au public en se basant sur une entrée libre avec collecte à la sortie.

**La Fête de la Musique**, enfin, a pour but de promouvoir la scène musicale nyonnaise, d'encourager un projet d'artiste original ainsi que de réunir des associations culturelles pour l'organisation de cette journée. Actuellement, l'ensemble de l'organisation est bénévole hormis un coordinateur qui est modestement défrayé. Le turn-over dans ce poste est important à cause de l'importante charge de travail qui a pris de l'ampleur. Pour pérenniser et assurer dans le temps une bonne qualité de la manifestation, il est devenu nécessaire de rémunérer ce poste. Mais une partie de la subvention servira également à améliorer les infrastructures techniques.

Concernant la demande d'octroi de ces subventions en 2018 et 2019, il y a lieu de mettre en avant plusieurs éléments :

- La demande de la Municipalité d'inscrire cette augmentation également au budget 2019 est de garantir à ces associations ces montants à court et moyen terme afin leur permettre de mettre en œuvre leurs projets dans la durée
- Si les prestations d'une association ne correspondaient pas au projet, la Commission des affaires culturelles (qui compte des représentants du Conseil Communal) pourrait toujours soumettre à la Municipalité une demande de baisse de leur budget l'année suivante

### **Composition et rôle de la Commission des affaires culturelles**

La commission des affaires culturelles, présidée par la Municipale de la culture, est composée d'un représentant de chaque parti politique (6 membres) et d'une personne issue des principaux domaines artistiques (musique classique, musiques actuelles, théâtre danse littérature, arts plastiques (5 membres). Cette commission se réunit environ une fois par mois pour étudier et pré-avaliser chaque demande de subventions. Elle intervient également lors de l'établissement d'une convention et ses recommandations sont ensuite validées par la Municipalité. Il n'y a donc pas de réattribution systématique d'une subvention à une association et le Conseil Communal via ses membres dans cette Commission garde un œil critique sur le montant reversé à chaque association ou artiste.

## **Apport économique de la culture et financement**

La Municipalité, au travers de récentes études sur les retombés économiques sur l'économie locale, a rappelé à la Commission que l'on a tendance à oublier que l'investissement dans la Culture a des retombés économiques intéressantes et non-négligeables.

## **Discussion générale de la Commission**

Actuellement le montant total des subventions octroyées par la Culture est de CHF 850'000.- et la très grande partie revient à trois associations : Le Festival Far°, l'Usine à gaz et Visions du Réel.

La Commission s'est demandée si ces trois grands acteurs dégagent des bénéfices et quel était leur état financier. La Municipalité rappelle que ces trois associations n'arrivent pas à générer du bénéfice et que les subventions (publiques et privées) leurs permettent tout simplement de fonctionner. En même temps, elles servent à rendre la culture accessible au public grâce à des tarifs abordables pour la population.

Un commissaire s'est demandé si les associations subventionnées par la Ville ne font pas « preuve de fainéantise » dans leur recherche de fonds privés ou ne remettent pas en question leur mode de fonctionnement.

La Municipalité a réfuté ce point en indiquant que le pourcentage du soutien public par rapport au privé de nos grands acteurs est plutôt faible, ce qui montre leur motivation dans leur recherche de soutiens. La qualité artistique et le nombre de spectateurs enregistrés est un autre signe. De plus, la Ville exige que les comptes soient équilibrés sur le long terme. Il n'y a pas d'automatisme. Au contraire, l'octroi des subventions est encadré par des conventions. Signer une convention reste quelque chose de contraignant pour les associations car elles s'engagent à fournir des prestations de qualité et à rendre des comptes. Elles permettent en contrepartie d'assurer une certaine pérennité à ces associations, ce qui est une des responsabilités de la Ville. Il n'y a pas de « paresse » dans ces associations, les budgets sont serrés. La réussite des associations prouve d'ailleurs que ce système fonctionne.

Un commissaire ayant travaillé dans une de ces associations précise que « de pouvoir compter sur un budget en partie soutenu par la Ville permet de savoir que l'on pourra par exemple faire venir une troupe prestigieuse, ce qui permettra d'attirer des sponsors privés ». C'est un cercle vertueux qui permet de dégager une ligne artistique.

Un autre commissaire s'est interrogé sur ces trois demandes qui ne sont pas au budget 2018. La Municipalité répond qu'elle avait décidé d'un budget 2018 sans augmentation. Elle a donc pris l'initiative de passer par un préavis spécifique afin de pouvoir mieux expliquer le projet et de laisser au Conseil la décision finale après qu'il ait reçu toutes les informations nécessaires, et ce malgré la somme modeste demandée.

La Commission unanime estime que ces trois associations, au vu de la qualité de leurs prestations et de leur ancrage local, méritent cette modeste augmentation.

## **Discussion sur l'augmentation du budget 2019**

Les avis des commissaires ont divergé sur le point 2 de ce préavis, c'est-à-dire sur l'inscription de la somme au budget 2019. Afin d'inscrire cette discussion dans le contexte, un commissaire est intervenu pour annoncer que les comptes 2017 seraient déficitaires et qu'il n'était donc pas responsable d'inscrire une hausse du budget cette année.

**Deux pistes ont été explorées** par la Commission afin de trouver une alternative.

**La première idée** serait de combler le montant l'année prochaine en répartissant différemment le montant des subventions actuelles. A ce sujet, la question suivante a été posée à la Municipalité et au Service de la culture :

*Afin d'appuyer ces trois projets sur le long terme, serait-il envisageable de ne pas augmenter les années suivantes le budget mais de répartir différemment le budget actuel en allouant une partie de la subvention de grosses associations telles que (Usine à gaz, Festival far, Visions du Réel) ?*

Réponse de la Municipalité :

Allouer une partie de la subvention de grosses associations telles que l'Usine à gaz, le far° et Visions du réel à d'autres associations plus petites (comme Musique Sacrée Musique, L'Elastique citrique et la Fête de la musique) équivaldrait à diminuer les subventions des premières au profit des secondes. Or, les grosses associations proposent des activités culturelles de grande qualité qui font rayonner Nyon de manière large et en font la renommée. Ces diminutions auraient des conséquences désastreuses pour ces institutions et manifestations d'envergure ainsi que pour la ville de Nyon :

- Le financement de la culture en Suisse repose sur le principe de subsidiarité. Il est donc prévu, selon les lois et règlements en vigueur dans ce domaine, que ce sont les villes/communes qui apportent le plus fort soutien financier aux institutions basées sur leur territoire ; le Canton soutient ensuite en proportion moindre et enfin, le cas échéant, la Confédération intervient à son tour. Depuis peu un nouvel échelon s'intercale entre la Ville et le Canton, c'est la Région (chez nous, Régionyon). Baisser la subvention de nos grandes institutions et manifestations aurait pour effet, comme dans un domino, de faire s'effondrer en proportion le subventionnement de la Région, du Canton et, pour Visions du Réel, de la Confédération. Tout leur budget devrait donc être revu à la baisse ce qui impliquerait une réduction et un affaiblissement de leurs programmes artistiques et culturels. Or un programme artistique en régression donne un très mauvais signal aux publics, aux médias, aux sponsors, aux mécènes, etc. Plusieurs conséquences s'ensuivraient : baisse de popularité auprès des publics, moindre répercussions positives dans les médias, diminution du sponsoring et du mécénat. La renommée de ces institutions, et par la même occasion celle de la ville de Nyon, s'en trouverait ternie. De plus, comme ces institutions jouent un rôle de « locomotive » pour les acteurs culturels de la région, les plus petites associations seraient ainsi touchées indirectement elles-aussi par ces coupes.
- Comme il est maintenant prouvé (voir en attaché l'étude de Régionyon sur le sujet, page 9), les activités des grosses associations génèrent des retombées économiques directes et indirectes pour la région et notre ville. Ces associations emploient des personnes, commandent des travaux à des entreprises de la place, achètent du matériel dans nos commerces. Leurs visiteurs extérieurs génèrent des nuitées, consomment dans nos cafés, restaurants et commerces. Ces retombées ne sont pas négligeables. Un affaiblissement de ces grosses associations provoquerait un fléchissement de ces retombées économiques.
- Le financement de la culture par les institutions parapubliques (Loterie romande), par les fondations et les privés devient de plus en plus difficile. La concurrence est toujours plus grande. Aussi, les institutions et manifestations nyonnaises conventionnées (grosses associations) peinent à obtenir les fonds dont ils ont besoin de ces pourvoyeurs de fonds importants. Certains grands sponsors – qui décident de placer leur argent ailleurs – ne sont pas remplacés malgré les efforts soutenus des équipes. Il est donc illusoire de penser qu'une diminution de subvention de la Ville de Nyon pourra être compensée par des fonds privés.
- Diminuer les subventions des uns pour pouvoir augmenter celles des autres ne s'est jamais fait sous cette forme à Nyon. Si une subvention est diminuée, c'est parce que les objectifs fixés ne sont pas atteints ou qu'une manifestation est en perte de vitesse. Jamais une subvention a été diminuée pour en financer une autre. Ce serait un précédent qui

pourrait avoir des effets nuisibles non souhaités : concurrence et conflit entre associations, plutôt que complémentarité et synergie.

- Enfin, 2 des 3 grosses associations sont encore liées par une convention avec la Ville de Nyon et Régionyon (ainsi qu'avec le Canton pour Visions du réel) jusqu'à fin 2018 pour l'une et fin 2019 pour l'autre. La Ville de Nyon a donc pris un engagement sur les subventions promises dans ces conventions.

La réponse de Municipalité a convaincu la Commission que ce n'était pas une bonne idée d'aller dans cette direction.

**La deuxième piste** était de refuser aujourd'hui l'augmentation pour 2019 mais de laisser la Municipalité revenir en 2019 avec ce point au budget. Une partie des commissaires s'est montrée sceptique, car ces trois associations cherchent un financement à moyen terme et non pas pour une unique année. Il serait ainsi difficile pour elles de pouvoir se projeter et de réaliser leurs programmes avec une probabilité que dès l'année prochaine ce montant ne soit pas reconduit.

### **Conclusion**

La Commission à l'unanimité a relevé la qualité de ces trois associations locales et souhaite les soutenir. La minorité de la Commission estime qu'accorder la subvention uniquement pour cette année et la suite au compte-goutte serait une erreur de stratégie et ne permettrait pas de garantir à ces associations une vision et un travail à moyen et long terme.

Les projets ambitieux de l'Elastique Citrique, la nouvelle programmation de Musique Sacrée Musique, qui mettra l'accent sur ce magnifique édifice qu'est le temple récemment rénové, enfin la pérennisation de la Fête de la Musique, méritent cette augmentation au budget.

Tout le monde est conscient qu'il est important de faire attention aux dépenses suite à l'annonce des comptes 2017. La Commission rappelle que c'est la Municipalité qui soumet cette demande et si notre Conseil accepte cette augmentation, ce sera à elle de prendre la responsabilité d'avoir un budget 2019 cohérent et équilibré.

La Commission se permet également de rappeler que les montants discutés restent modestes et qu'ils permettent de maintenir une dynamique positive dans le milieu culturel qui a rarement été autant ressentie à Nyon qu'actuellement. Une dynamique qui permet aux plus petites associations qui sont là depuis des années, qui ont de vraie ambition, de se développer.

Pour toutes ces raisons la minorité de la Commission vous invite à accepter ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 102/2018 « Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu associatif culturel local »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour financer des subventions complémentaires destinées au tissu associatif culturel local ;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour les exercices 2019 et suivants, ce montant en augmentation des comptes N°153.3653.00 - Subventions activités locales (augmentation de CHF 30'000.-), N° 153.3653.02 - Subventions fête de la musique : (augmentation de CHF 20'000.-), N° 153.3653.05 - Subventions ponctuelles (augmentation de CHF 10'000.-).

### **La minorité de la Commission**

Claude Farine

Christian Karcher

Christos Kornaros (président et rapporteur)